



Montpellier, le 12 juillet 2012

Jean-Luc Vaïsse
Secrétaire Départemental SE-Unsa 34

A Parlementaires Hérault

Objet : EVS et Aide administrative à la direction d'école

Monsieur,

Je viens par la présente vous alerter sur la situation des emplois vie scolaire (EVS) dans les établissements scolaires du département de l'Hérault.

Si les récentes annonces du Premier Ministre et du Ministre de l'Education Nationale sur le renouvellement de 15000 contrats EVS ont rassuré la communauté éducative, au même titre que les autres annonces sur l'Ecole en général, force est de constater que la mise en œuvre de ces mesures rencontre des difficultés au plan local.

L'académie de Montpellier se voit dotée d'un nouveau contingent de contrats aidés pour la rentrée 2012. Très tardivement dans l'Hérault, les procédures de renouvellement de contrats pour les personnes ayant encore des droits ouverts (moins de 24 mois de contrat déjà effectué, ceux âgés de plus de 50 ans ou personnes handicapées).

S'il semble que les renouvellements d'AVS individuel (prise en charge du handicap) se fassent sans trop de problèmes, le SE-Unsa 34 a les plus grandes inquiétudes sur les EVS « aide administrative à la direction d'école ». En effet, d'après nos informations, moins de la moitié des contrats seraient renouvelés, au motif d'une baisse des moyens mis à disposition !

Après la diminution de plus de moitié de ces postes sous la mandature précédente, c'est une nouvelle ponction qui va avoir deux effets : renvoyer d'abord un grand nombre de personnes déjà en difficulté vers Pôle Emploi, ce qui est une très mauvaise nouvelle pour l'Hérault, priver ensuite les écoles maternelles, élémentaires et primaires du département de compétences qui ont fait la preuve de leur caractère indispensable. Certaines personnes sont en poste depuis 3 ans et les directrices et directeurs ne peuvent imaginer effectuer la rentrée scolaire 2012 sans cette aide. Cette situation est inacceptable.

La liste des écoles de votre circonscription, touchées par cette mesure, serait trop longue pour cette lettre. Vous ne manquerez pas d'en entendre parler dès la fin du mois d'août.

Aussi je me permets, au-delà de mon devoir d'alerte, de vous demander d'intervenir très rapidement auprès des services concernés pour que l'aide administrative à la direction d'école soit au moins maintenue au niveau de juin 2012.

Vous remerciant par avance pour l'efficacité de votre action au service de l'école de la République, et me tenant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes meilleures salutations.

Le secrétaire départemental SE-Unsa 34

Jean-Luc Vaïsse

06 81 31 42 38